

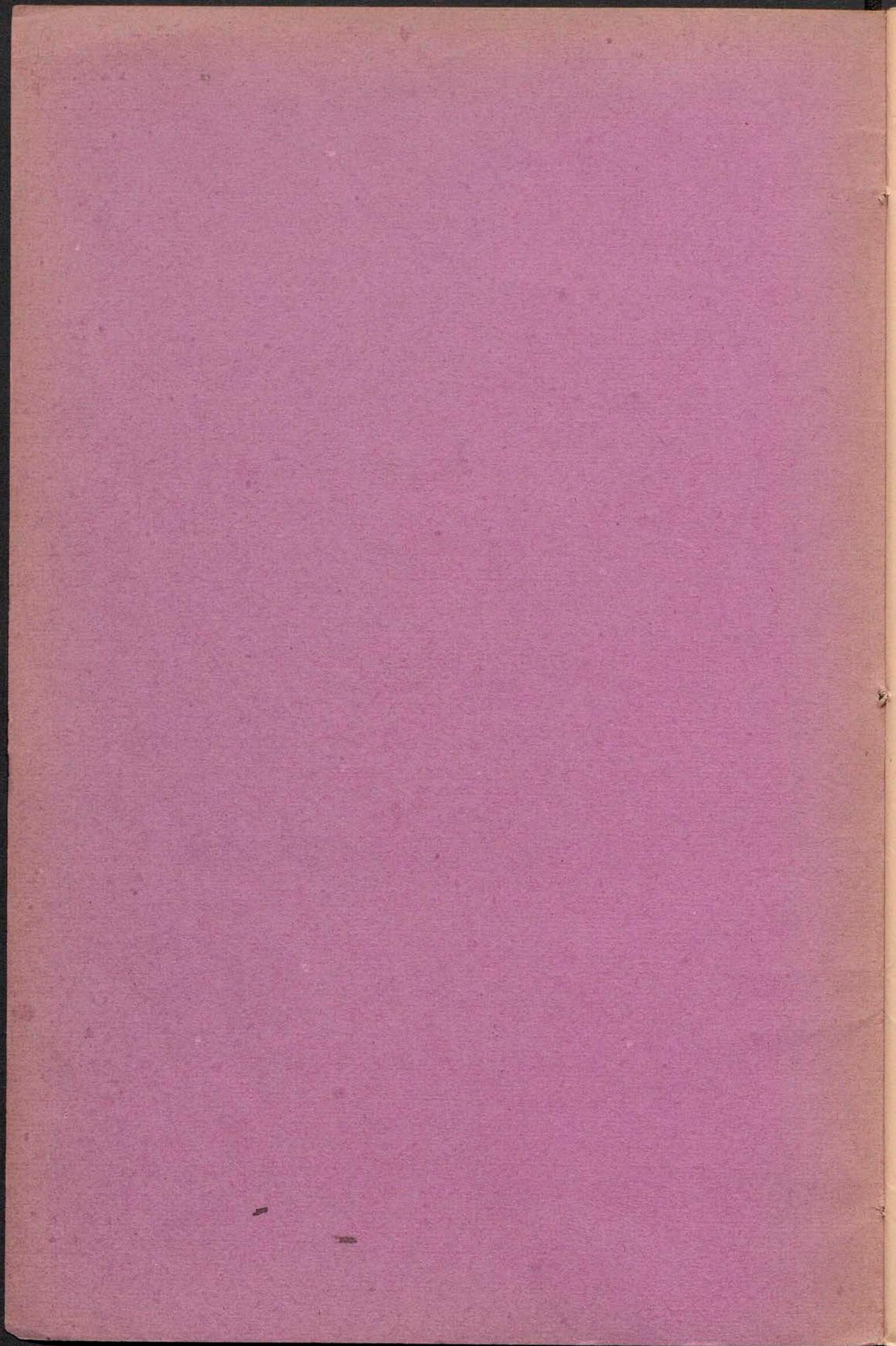
E. 147-61

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux récompenses à décerner à l'occasion du centenaire de l'Institut de France. (N° 15, session extraordinaire 1895.)

Nommée le 21 novembre 1895.

MM.

- 1^{er} BUREAU : JOSEPH FABRE.
2^e — GÉNÉRAL GRÉVY.
3^e — FRANCOZ. *Secrétaire.*
4^e — BÉRENGER.
5^e — ERNEST DRUMEL.
6^e — ERNEST HAMEL. *Président.*
7^e — ERNEST BOULANGER.
8^e — LÉON LABBÉ.
9^e — DE CASABIANCA.



Le 2 novembre 1864

Prenent successivement la parole M. M. le général
Griez, Fabre, de la Sabane, Joseph Fabre,
Beranger, Hamel. N'y aurait-il pas à ajouter
un grand crois ou promotion proposée? M. M. Griez,
Beranger, Hamel, Joseph Fabre sont très d'accord
M. M. de la Sabane et Beranger se prononcent pour
M. Hamel fait voir que les autres n'ont
fait que reprendre le projet de Hamel et rester
à l'unanimité M. Joseph Fabre est nommé rapporteur.

Le président
Ernest Hamel

Le secrétaire
Joseph Fabre

Le 5 novembre 1864

M. Ernest Hamel président, 6 membres présents, M. le ministre d'Instruction

publique est entendu. M. Hamel présente l'interrogatoire

sur la méthode d'enseignement des sciences physiques.

M. le ministre répond que l'augmentation proposée
ajoute la peine première à son prédécesseur

que la Commission de la Charte a voulu spontanément

éviter. Il l'accepte d'autant plus volontiers

que l'absence des sciences l'a amené à reconnaître

avec augmentation nécessaire pour établir les

proportions.

M. Beranger dit en vain des mots pour dire
qu'il n'y a rien de changé et que le ministre a approuvé

viennent à l'Institut - M. le ministre déclare que
 les dictonnaires, ansures & fautes, serviront mal mes pas
 l'opinion publique d'ignorer son avis personnel. Il
 ajoute que ses préférences et les devoirs de la classe
 disposés à ne pas faire bénéficier de ces promesses les
 membres du Parlement. Il explique, et donne
 donné les noms des membres du Parlement nos titres
 ou simples chevaliers, à quelle difficulté de fait
 on se heurterait. Il mentionne également l'exceptionnel
 de promotions s'élevant vers l'ord. pour remplir une
 chevalier au grade de grand officier et explique que
 les de'rogations, telles que le cas de l'ord. de l'Ordre
 qu'on a, ont lieu à des circonstances exceptionnelles.
 M. Barrot et M. Guizot déclarent qu'il est régulier
 qu'on s'élève vers la légion d'honneur à grades
 grade. Les règlements fixent le temps nécessaire pour
 s'élever d'une hiérarchie à l'autre - M. Beranger
 pense qu'il y aura des inégalités de changements, des
 injustes de patents que l'opinion publique et
 franc de l'étranger, serait écartée. - Mais, dit
 M. le ministre la règle générale n'est pas de donner
 éminents ou députés. On a fait récemment 2 places
 d'honneur (à Paulmier et Raymond) et autres

pas le ministère précédent. Mais on prouve
le contact actuel n'est pas dirigé et
l'habitude générale consistait de ne recevoir ni
rejets ni démissions.

Selon M. Beranger, le ministère précédent fut
brusquement, puis ouvertement, ont considéré
comme leur position comme ne s'appliquant
qu'à l'Assemblée nationale. Il allie et
rejets tels que M. Gailly, Perret, Gerolot
nommés membres et le conseil de l'enseignement
Bridgier Angles, Joseph Meyer au nom
ou nommé. - M. le ministre maintient ses réserves et se retire.

M. Joseph Fabre donne lecture de son rapport, et
il est prouvé que ce qui est dit contre l'absence de rejets et
certaines votes sont complètement faux. M. le ministre
le président

Ernest Blumenthal

Le secrétaire
Joseph Fabre

to

to

[Faint, illegible handwritten notes and scribbles]